

PROPRIETAIRE

Christophe et Françoise POTHIER-RENAUD
6 rue des chantiers
44460 ST NICOLAS DE REDON
Tél : 06.11.22.78.77
email : christophe.pothier@hotmail.fr
Site Web : http://appartements-vacances-arzon-56.fr

DATE : / / 2021

CONTRAT de LOCATION SAISONNIERE 2021

STUDIO « RESIDENCE de KERJOUANNO» 30/32 place du pont levis 56640 ARZON

LOCATAIRE

Mr, Mme :
Adresse : VILLE : CODE POSTAL :
Tél domicile : Tél Portable : Mail :

s'engage à louer l'appartement situé dans la Résidence de Kerjouanno

DESCRIPTIF complet en page 2 du présent contrat

DATE de LOCATION du SAMEDI / / 2021 heure d'arrivée à convenir
au SAMEDI / / 2021 heure de départ : 10h00
semaine (s) n° :
nombre de semaine (s) :
nombre de personne : Adultes : Enfants :
présence d'animal : (1 seul animal accepté, majoration de la location + 25 €)
note : seul les tarifs affichés sur notre site web ou confirmé de notre part sont applicables

1 - MONTANT de la LOCATION €uros * voir tarif dans la page tarifs Studio kerjouanno du site web

2 - ACOMPTE 25 % si réservation avant 15 juin €uros (le chèque pourra être encaissé à réception)

3 - SOLDE 75 % €uros (après le 15 juin total intégral à la réservation)

4 - Montant de la Taxe de séjour (* x 3%) €uros
TAXE DE SEJOUR reversée à la commune de Arzon = Montant location ci-dessus : x 3% idem pour 1 ou 2 personne(s) assujetti >18 ans

5 - Caution / Garantie : à la réservation 300 €uros 2^{ème} chèque à joindre avec l'acompte (non encaissé)
(le chèque de caution sera déchiré après séjour si aucune découverte de dégâts ou remarques sur l'état des lieux ou renonciation au séjour pour quelque motif que ce soit)

6 - Montant à régler €uros Comptant si réservation après le 15 juin (1 + 4)
Solde si réservation avant le 15 juin (3+4)

7 - Attestation Assurance Garantie Villégiature (risques locatifs) obligatoire (voir au dos) à fournir au plus vite par email

Modalités de REGLEMENT virement bancaire (voir au dos le RIB), Chèques, Espèces, Chèques Vacances Non Acceptés
Le contrat accepté sera retourné uniquement par email. Si vous souhaitez recevoir la copie du contrat signée par courrier papier, joindre une enveloppe timbrée à votre intention.

ACCUEIL

Vous devrez IMPERATIVEMENT prendre contact plusieurs jours avant votre séjour avec la personne chargée de l'accueil pour convenir de votre heure d'arrivée. La remise des clés ne se fait que sur rendez vous, il n'y a pas de présence permanente pour l'accueil à l'appartement.
Du 1 Mai au 31 Octobre, vous serez accueilli par **Maryline PEROCHON, mobile : 06.41.25.05.79** qui vous donnera ses consignes.
Dans le cas exceptionnel d'une installation du locataire dans l'appartement sans la présence du propriétaire ou de son représentant, les désordres ou insuffisances de propreté constatés à l'arrivée devront nous être notifiés dans les plus brefs délais par mail ou téléphone avec si possible des photos (smartphone, whatsapp, mail, ..) pour preuve. Ceci afin d'en imputer la responsabilité au locataire précédent, sans réclamation, vous serez supposé responsable

CONDITIONS de LOCATION

Le locataire déclare avoir lu le descriptif et bien lu les conditions de location à la page 2 du contrat et les accepter sans réserve
Désistement : bien lire le paragraphe au verso
Le non respect des conditions de règlement (acompte/caution/solde non reçu avant l'arrivée, sauf accord préalable) **ne nous engage pas et nous nous réservons la possibilité de refuser la location.** Pour une réservation inférieure à 30 jours, le règlement total est exigible à la réservation.
Compte tenue des délais postaux, les réservations « dernières minutes » seront exigibles en Espèces uniquement.

Nous espérons que vous passerez un agréable séjour et de bonnes vacances.

Signature précédé de « bon pour accord » du locataire (recto et verso)

DESCRIPTIF et CONDITIONS de LOCATION

(Annexe à l'Arrêté Ministériel n°25.305)

« RESIDENCE du KERJOUANNO » 30/32 PLACE DU PONT LEVIS 56640 ARZON

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom et Adresse du Propriétaire : Mr et Mme POTHIER-RENAUD
Notre adresse 6 rue des chantiers - 44460 ST NICOLAS DE REDON
Téléphone Portable : 06.11.22.78.77
Adresse Mail : christophe.pothier@hotmail.fr
Adresse des locaux loués : Résidence du Kerjouanno 30/32 place du pont levis 56340 ARZON LE CROUESTY

SITUATION de la Résidence dans la localité

Distance de la mer : inf. à 100 mètres - Distance de la plage : environ 100 mètres,
Distance de la gare la plus proche : VANNES à 30 km – Service de bus réguliers à proximité
Distance du centre ville : ARZON à 1 km - Le Port du Crovesty à 800 m

Caractéristiques de la résidence et de l'appartement :

Construction en dur en pierre apparente, jardin et pelouse, appartement situé dans un immeuble comportant plusieurs appartements, sur 3 étages - Exposition de l'appartement : EST avec vue sur mer et plage de la porte fenêtre

L'appartement comprends 1 pièce – Superficie approximative de l'appartement : 24 m2 – Rez de Jardin – sans ascenseur

Parking voiture : à proximité immédiate de l'entrée de l'immeuble. Pas de place réservée

Règlement de Copropriété

Un règlement de copropriété existe et est affiché dans l'appartement, son respect est impératif :
les chiens doivent être impérativement tenus en laisse et l'accès à la plage leur est interdit)

ETAT DESCRIPTIF de l'appartement

Aspect intérieur : mur blanc excellent état Entretien général : excellent état

SEJOUR : env. 12 m2 , cuisine : lave vaisselle, frigo, 2 plaques électriques, four électrique, micro ondes, évier 1 bac, plan de travail, , batterie de cuisine complète, cocotte minute, plats, couverts, etc...) équipement de vaisselle complet pour 4 personnes. Table avec rallonge, 4 chaises, porte fenêtre avec volet roulant électrique et rideau, banquette BZ lit double (2 couvertures, 2 oreillers, traversin), Télévision, placard avec étagères et penderie, ballon eau chaude 100l

SALLE d'EAU : lavabo, baignoire/douche avec rideau, grande glace miroir, WC

Téléphone filaire et liaison Internet : non disponible INTERNET avec votre modem de portable

CHAUFFAGE : séjour : radiant électrique, salle d'eau : convecteur mural

CONSOMMATION ELECTRIQUE : Inclus dans le prix de la location

Réception réseau téléphone : réception parfois difficile à l'intérieur de l'appartement

PROPRETE et MENAGE SONT A VOTRE CHARGE A VOTRE DEPART

Il n'est pas prévu de ménage après votre passage, aussi il va de soit que vous devez laisser l'appartement en parfait état de propreté. (En cas d'insuffisance ou réclamation formulée par le locataire suivant, une retenue de 50 € minimum sera perçue sur la caution)

Rappel : les désordres ou insuffisances de propreté constatés à l'arrivée devront nous être notifiés dans les plus brefs délais par mail ou téléphone avec éventuellement des photos pour preuve. Ceci afin d'en imputer la responsabilité au locataire précédent.

RESTE à LA CHARGE DES LOCATAIRES - vous devez prévoir :

Votre linge de maison (serviettes, draps, alèzes de matelas, housses d'oreillers, traversins, torchons cuisine,...)

Produits d'entretien, pastilles pour le lave vaisselle, gel hydroalcoolique pour désinfection,

En cas de bris de vaisselle ou objets dans l'appartement, vous devez les remplacer à l'identique dans le commerce local.

GARANTIE ASSURANCE : Le locataire doit nous remettre avant son séjour, une Attestation de son assurance pour les risques locatifs « garantie villégiature » pour la période de location réservée. (voir votre assureur)

DESISTEMENT : Nous attirons votre attention sur le fait que ce contrat vous engage. En cas de désistement avant le séjour, l'acompte de réservation sera acquit au propriétaire à titre d'indemnité. Conformément à la législation, le propriétaire est en droit de réclamer le solde intégral, pour ne pas être pénalisé. Nous vous conseillons donc de souscrire une garantie auprès d'une assurance.

(exemple lien suivant: <http://www.amivac.com/asurance-annulation.asp>)

(si nous arrivons à relouer l'appartement à temps, nous essaierons de vous rembourser une partie de la location, non contractuel)

Les arrivées décalées ou départs anticipés n'ouvrent pas droit à déduction ou remboursement

REGLEMENT : faire la demande de notre RIB bancaire pour faire les virements de réservation/caution/ solde (ou chèque par courrier avant 15 juin)

NOTA

Nous essayons d'apporter le maximum de confort à notre appartement pour votre bien être. Le présent descriptif est donné à titre indicatif.

Cependant l'absence ou le non fonctionnement d'un appareil de confort indépendant de notre volonté ne donnera droit à aucune indemnité ou moins value sur le prix du séjour. Si vous cassez des objets, vous êtes priés de les remplacer à l'identique ou en cas d'impossibilité de nous en avvertir. Toutes dissimulations seront déduites sur la caution.

Nous apportons le maximum de soin à l'appartement, aussi nous vous demandons de le respecter. N'oubliez pas que cette location est de particulier à particulier et que nous ne prétendons pas vous apporter les mêmes services que des structures commerciales ou résidences hôtelières, dont les tarifs sont beaucoup plus élevés.

Signature précédé de « bon pour accord » du locataire